

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OBSERVATEUR,

JOURNAL CRITIQUE.

J'observe tout; j'appuie le bon; je combats le mauvais, et je dis, en riant, à chacun la vérité.

VOL. II.

QUÉBEC VENDREDI 11 NOVEMBRE, 1859

No. 30

LES ELECTIONS.

Les élections municipales auront lieu, prochainement, et, cependant, aucune contestation sérieuse ne s'annonce. Il y a plus : les électeurs, ordinairement, sur le qui vive aux époques électorales, semblent, cette année, complètement indifférents à faire valoir leurs droits de citoyen. Aussi les cabaleurs sont ils dans la tristesse. Cette année, le maire Langevin ne fera point construire de quais dans le havre du Palais ! Cependant avec Le Chemin de fer du Nord pour cheval de bataille, on peut entreprendre une campagne électorale ! Quelques nouveaux milliers de piastres que le maire pourra faire voter par ses amis dans le Conseil de Ville pour n'importe quel entreprise, celle du chemin de fer du nord sera préférée—mais en réalité pour acheter les votes des électeurs comme l'an dernier, leur donne, néanmoins, bonne bouche ! Cependant quelqu'argent que soit leur désir, il est probable, qu'on laissera le maire Langevin se casser le cou avec le Chemin de fer du Nord. Nous l'avons déjà, dit : Cet homme a mis les finances municipales dans un tel état, qu'il faut un homme exceptionnel pour relever le crédit de la cité. Qui voudra entreprendre, aujourd'hui, une pareille tâche ? Qui voudra se charger de faire comprendre aux masses, que le maire Langevin en leur promettant, à l'assemblée du 12 septembre dernier, de commencer le Chemin de fer du Nord, sous quelques mois, les a indignement trompés ?

Evidemment il vaut mieux attendre un peu, et laisser punir le maire par ceux qu'il a trompés. Triompher aujourd'hui, serait lui rendre un grand service.

Cependant on nous assure que monsieur Joseph opposera, de nouveau, le maire Langevin qui vise à être nommé maire perpétuel de la cité de Québec. Bien que nous croyions qu'il voudrait mieux ne pas entreprendre une lutte dans les circonstances actuelles, néanmoins, si véritablement, un honnête homme vient opposer l'intrigant qui joue, en ce moment, à son profit, une entreprise nationale, notre opinion est formée. Seulement, nous conseillerons à l'opposant de mener la lutte tambour battant si l'on peut s'exprimer ainsi ; et de déclarer de suite que, l'entreprise du Chemin de fer du Nord, naguère la planche de salut des Québécois, est, maintenant, grâce au maire Langevin et ses acolytes, une affaire manquée.

Il vaut mieux tomber avec la vérité, que de triompher, pour un certain temps, avec le mensonge.

L'élection du maire nous amène, naturellement, à parler de celle des conseillers.

Monsieur Louis Bilodeau opposera Pierre Gauvreau. On parle, aussi, dans le quartier Saint Jean, de M. Langevin, avocat et de monsieur le notaire Philippe Huot. Nous croyons que si ce dernier monsieur accède à la requisition qui lui sera présentée, le faubourg Saint-Jean sera dignement représenté.

Il n'en sera, malheureusement pas ainsi du quartier Jacques Cartier. Là, le conseil Ler Lemicux aura pour successeur, devinez qui ? Le capitaine Achille Gasparid Bussièrre, s'il vous plaît ! Du moins, un individu nommé Pichette, pressier, et probablement son cabaleur en chef, sollicite, maintenant, pour cet individu, les suffrages des électeurs de l'endroit. Assurément que ces derniers sauront se respecter assez pour ne pas se laisser imposer un pareil cretin. Qu'ils se rappellent qu'il est un des misérables qui soudoient une feuille dont le but est d'insulter les femmes des citoyens honnêtes. Ils pourront juger par là de sa valeur morale. Est ce que ce n'est pas assez d'avoir dans le Conseil de Ville les Hearn et les Rousseau ? Faut-il donc un troisième chenapan ?

LE DERNIER INCENDIE.

Lundi dernier, vers midi, le feu se déclara dans un grand hangar en bois appartenant à monsieur Michel Poitras, menuisier. En quelques instants, tous les outils et une quantité considérable de bois disparurent dans les flammes. La police se rendit promptement sur les lieux, mais malgré les efforts de quelques uns d'entre eux on ne put empêcher l'élément destructeur de réduire en cendre presque complètement la bâtisse.

On a encore remarqué, à cet incendie l'inefficacité du service du feu.

Les hommes de police généralement robustes et d'une taille élevée sont embarrassés dans leur lourd accoutrement. Ceci est, croyons-nous, la principale cause qui les empêche de faire preuve d'autant de prouesse et d'activité que les Sapeurs qui sont libres de leurs mouvements. Puis que l'on veut que la police éteigne les incendies, qu'on leur donne les moyens de remplir leur devoir. Or bien que son chef soit, parfois, un peu rustique, et que quel-

ques uns de ses subalternes agissent trop sévèrement il est admis que la police actuelle maintient la paix publique d'une manière satisfaisante, mais que pour remplir le rôle de pompiers elle est mal organisée, tant sous le rapport du nombre que sous celui de la pratique. Tellement qu'à chaque incendie, tout en travaillant comme des nègres, ils sont ridiculisés, parfois à tort, souvent avec raison.

Une modification dans cette branche de leur service remédierait à ce mauvais état des choses. Aux incendies, qu'ils soient pompiers et non plus hommes de police, et qu'on les mette en demeure, par le nombre et l'équipement, à remplir le rôle des premiers. Autrement, ils ne seront que ce qu'ils sont censés être : hommes de police.

CONDAMNATION D'UN FAUSSAIRE.

Le député Fellowes que le ministère avait pris sous sa protection spéciale, a été trouvé coupable de faux ! Les jurés ont reconnu qu'il n'avait eu la majorité des votes à l'élection du comté de Russell, qu'au moyen de fraudes les plus déshonorantes. Fellowes reconnu coupable de faux par les jurés, sera, sans doute condamné par les juges à aller siéger, désormais, à Kingston, car la loi condamne, au pénitencier, tout faussaire.

Maintenant que le ministère n'a pu sauver son protégé, il est bien probable que les députés Alleyne, Simard et Dubord vont, pour se soustraire au châtement qui atteint Fellowes, résigner comme députés. C'est le seul parti qui leur reste à prendre, s'ils ne veulent point courir les risques de faire une promenade forcée. En effet si, sous le rapport de la fraude, l'élection du comté de Russell égale celle de Lotbinière, celle de Québec ne peut leur être comparée. Les crimes qui se sont commis, avec l'assentiment des députés ministériels, à la dernière élection de Québec, dépassent les bornes de l'imagination. Qu'on juge, alors, par l'énormité du mal, quel devrait être la grandeur du châtement.

ATTENTION.

Ceux qui n'ont pas encore payé leurs cotisations doivent se hâter de le faire le ou avant le 14 novembre afin de pouvoir voter aux élections municipales.

AUX CORRESPONDANTS.

"LE SAUT PERILLEUX DU DOCTEUR ROSSIGNANTZ," sous con-idération.

"UN QUI CONNAIT," remis à plus tard. Nous remercions ce correspondant de sa sympathie et de ses offres, mais nous connaissons les petits êtres rampants, qui piétinent dans la boue pour nous en couvrir. Nous avons l'œil sur eux, et, si la justice nous fait défaut là où nous devons la trouver, nous la prendrons nous-même. Alors, nous n'aurons aucune objection à l'aide de notre correspondant.

MIGNON-MIGNON—Remis faute de place.

"ABAT-JOUR"—Refusé à cause de son contenu immoral.

Parce que nous avons rendu justice à un certain talent de son protégé Julien nous n'avons point perdu le droit de ridiculiser les travers de ce dernier. En agissant ainsi nous faisons preuve d'indépendance et d'impartialité. Ce correspondant voudrait, sans doute, que nous n'eussions que des fleurs à jeter, quand lui et ses pareils trouvant, en nous, un journaliste impartial, à leur égard, nous enluminent dans l'ombre ! Adressez vous, ailleurs, insulteurs cachés !

Un mot en réponse à un article de la "Gazette de Sorel" au prochain numéro.

UNE EXPERIENCE.

Un cultivateur de Lorette a fait, dernièrement, une expérience qui, si elle devient mode, fera mourir de joie les vitriers. Ce brave homme a prouvé d'une simple manière ou plutôt d'une manière très simple, qu'il est possible de passer, sans l'ouvrir, à travers une porte fermée ! L'expérience a été faite chez notre ami monsieur Marois, l'un des gardiens approuvés et patentes par la société des bons principes, de tous les livrets des déposants.

Ainsi le fait est certain. Voici comment il a eu lieu : Le cultivateur attendait, tranquillement, que les commis du marchand Marois, lui livrassent des effets achetés, quand, tout à coup, il vit s'enfuir le cheval, qu'il avait laissé à la porte du magasin. Ne songeant qu'au sort qui l'attendait, si son cheval tombait entre les mains de la police, il s'élança au pas de charge vers la porte, en criant : "Arié ! Arié ! Arié !"

Un autre homme, aussi, criait : s'était maître Marois. Si notre "honorabile" ami, le conseiller Rousseau, eût vu les beaux "coins d'zieux" que faisait p'tit Louis il eût donné le plus beau de ses deux astres pour être témoin de la scène.

D'un côté, Marois, les cheveux hérissés, la figure couleur de livret, criant au pauvre diable qui ne l'écoutait point :

"Arrêtez ! malheureux, vous allez défoncer ma porte !" D'un autre côté, les acheteurs qui se tenaient les côtes, et dont la bouche menaçait de se fendre jusqu'aux oreilles ; puis, au dessus, des lamentations de notre ami Marois, et des rires des assistants, la voix éplorée du cultivateur ; tel était le tableau comique qui serait devenu grotesque par la présence du conseiller Rousseau.

Enfin, le cultivateur, en moins de temps que nous en avons mis à raconter ce qui précède, arriva près de la porte d'entrée du magasin de Marois, et donna dedans tête baissée !

Le malheureux la croyait ouverte. Le verre brillant comme le jour dont elle était faite, avait trompé ses regards.

On dit que Marois poussa un grand cri semblable à celui qui fut entendu, quand le voile du temple de Jérusalem se déchira !

Le cultivateur ne pouvait crier : il avait le cou et les bras passés à travers la porte et ressemblait à un condamné au carcan. De plus il était couvert de parcelles de vitres qui donnait à ses vêtements l'apparence d'une peau de poisson garnie d'écaillés !

LE NUMÉRO 66

OU LE REVE D'UN MINISTRE.

PERSONNAGES :

CARTIER ET McDONALD.

CARTIER—Qu'avez-vous donc McDonald, vous me paraissez triste ?

McDONALD—Ah j'ai du malheur !

CARTIER—Qu'est-ce encore ?

McDONALD—Je ne puis vous le dire.

CARTIER—Diantre ! c'est plus sérieux que je ne croyais !

McDONALD—Croyez-vous aux rêves ?

CARTIER—Non.

McDONALD—Jusqu'à ce jour j'y croyais, maintenant je suis revenu de mon erreur.

CARTIER—Est-ce pour cette raison que vous êtes triste ?

McDONALD—C'est la cause, mais non la raison de ma tristesse.

CARTIER—Vous m'intriguez ! N'avez donc point, pour moi, de secrets !

McDONALD—Eh ! bien, soit, je vais vous raconter mes peines.

CARTIER—Je suis tout oreilles.

McDONALD—Vous vous rappelez n'avoir réussi qu'avec difficulté, à me faire consentir à prendre un numéro dans notre dernière lotterie ?

CARTIER—Oui, oui, la lotterie de certains lots de terre de la province, dont chaque numéro ne coûtait qu'une dizaine de louis, je m'en rappelle très bien, et je serais le ministre le moins doué de mémoire si j'avais oublié le trouble infini que je me suis donné pour vous faire prendre un pauvre billet. Je vous jure, qu'en cette occasion, j'ai sué sang et eau !

McDONALD—Nous avions la loi contre nous !

CARTIER—Oui, mais nous sommes au dessus de la loi !

McDONALD—Hélas ! nous ne sommes point au dessus du malheur !

CARTIER—Question ! question !

McDONALD—Je continue. La crainte de la loi n'était point la raison principale qui m'empêchait de prendre un numéro dans cette lotterie.

CARTIER—Qu'elle était donc la raison principale ? Parlez donc, vous me mettez sur un gril !

McDONALD—Je tremblais de choisir un mauvais numéro !

CARTIER—Bah ! ce n'est pas une raison.

McDONALD—Vous allez voir que j'avais raison de trembler.

CARTIER—Voyons.

McDONALD—Ballotté entre la crainte de prendre un mauvais numéro, et le désir ardent d'en prendre un à tous risques, je m'endormis un soir et je revai.

CARTIER—Ah ! vous avez revé !

McDONALD—Oui, je revai que j'étais à table chez son excellence, et que tout à coup, une main inconnue me présenta deux jambons unis ensemble, mais de telle manière, qu'on eût dit qu'ils étaient vivants !

CARTIER—C'était probablement un sanglier ministériel qu'on avait séparé en deux.

McDONALD—Sur le jambon de gauche, j'aperçus un 6.

CARTIER—Diantre ! Ça devient dramatique !

McDONALD—Ne riez point, mon ami.

CARTIER—Je suis très sérieux. Continuez.

McDONALD—A mon réveil je ne m'occupai point de ce rêve bizarre ; cependant, la nuit suivante, je fis le même rêve, mais cette fois j'aperçus un nouveau 6 de la même grosseur que l'autre, et qui était placé sur le jambon de droite.

CARTIER—Savez vous bien que vous me faites trembler avec vos rêves diaboliques ! Oh ! Hoffman, te voilà surpassé !

Mais continuez, je vous prie.

McDONALD—Donc j'avais vu en rêve deux 6 ; j'en conclus, que c'était le numéro 66 que je devais choisir dans notre lotterie.

CARTIER—Well done !

McDONALD—Pas de fausse joie !

CARTIER—Que voulez vous dire ?

McDONALD—Hélas ! le numéro 66 s'est trouvé nul ! En revanche le numéro 666 que j'avais eu l'intention de choisir s'est trouvé bon !

CARTIER—Malheureux ! vous aviez tellement regardé les deux 6 représentés sur les jambons, que le zéro séparant ces derniers échappa à vos regards !

McDONALD—O fatalité !

CARTIER—Consolez vous mon collègue nous en ferons une question ministérielle !

Achille et Narcisse, deux de nos amis nos ennemis, étaient l'autre soir, chez T. On parlait de "L'Observateur—ou ne parle-t-on pas de ce diable de petit papier !—

—Que pensez-vous du... demanda au convive, Narcisse, en nommant une feuille de chou dont le titre rappelle tout ce qu'il y a de plus vil et de plus stupide.

—Je crois, reprit l'interpellé, que ce chiffon est barbouillé par des enfants, des bandits ou de fous.

—C'est aussi notre opinion.

Et dire que ces deux gaillards Achille et Narcisse, font partie de ces "enfants, de ces bandits ou de ces fous !"

Il faut avouer qu'ils jouent admirablement bien la rôle d'hypocrite ! D'ail leurs, c'est naturel : comme leurs complices, ils rougissent d'avouer qu'ils font métier d'insulter les femmes par d'infâmes écrits.

Continuez gentilhommes, miliciens, nous saurons bien vous rejoindre et vous réduire au silence. Vous ne connaissez pas encore ce que nous pouvons faire pour vous et vos associés ! Un peu de patience, et vous aurez de nos nouvelles.

Ceux, plus haut placés, qui vous inspirent, auront, même, la préférence.

A bon entendeur salut.

EXTRAITS POUR RIRE.

Parfois quelques lecteurs se plaignent de ne pas voir, "L'Observateur" orné d'une page de "naissances," de "mariages," ou de décès comme les grands carrés. On devrait se rappeler que "L'Observateur" n'est pas une feuille à nouvelles mais un journal critique. Cependant l'annonce de mariage que nous publions plus bas est si étrange et si cocasse que nous n'hésitons pas à la publier comme "extrait pour rire."

Nous extrayons de "L'Ordre" ce modèle d'annonce. Voyez plutôt :

"A Saint-Charles-Borrommé, district de Joliet, le 18 ult., par le Révd. Mess. A. Manseau, vicaire général, Alexandre La Tour, écr., Sieur de Forget, fils de P. La Tour, écr., Sieur de Forget, Capitaine, Milices de Sainte-Elizabeth, héros médaillé de Chateauguay, à demoiselle M. E. Guibault, nièce de feus les Révds. Mes. Marsereau, Carpentier, Germain et Marcoux, et de Ant-Duteau, écr., Sieur de Grand-Pré, Capitaine, Milices de Berthier, alliée aux illustres familles de Niverville, de Montarville, de Boucheville de la Bruère, de la Perrière, de La Terrière, de Labroquerie etc., fille de Eusèbe Guibault, écr., Conseiller municipal de Saint-Charles Borrommé et petite fille des feus J. Bte. Guibault, écr., Capitaine, Milices Berthier, de J. Bte. Brisset, écr., Sieur du Pads, et H. D. comte de Grand-Pré, marchand de la cité de Québec, Seigneur primitif et co-Seigneur de l'Île-du-Pads et autres lieux.

Voici une autre nouvelle rédigée un peu plus brièvement que la précédente mais qui n'est pas, non plus sans grotesque originalité :

—A Saint Laurent, le 30 octobre, Sa. Grandeur Mgr. Larocque, évêque de Cydonia, a conféré l'ordre de la prétrise à monsieur Alphonse Tassé, frère de monsieur le supérieur et de monsieur le directeur du Collège de Sainte-Thérèse, neveu de monsieur Jos Aubry. Docteur en théologie, de monsieur Aubry, curé de l'Isle Perrot et de monsieur Léon Aubry, curé de Saint-Léon, diocèse de Trois-Rivières.

—As-tu étudié l'histoire sainte, mon enfant ? — Oui, monsieur. — C'est bien ; maintenant, connais-tu l'histoire de la création ? — Oui, monsieur : je sais que c'est Dieu qui a tout créé. — C'est bien ; mais sais-tu pourquoi Adam et Eve ont été chassés du Paradis Terrestre ? — Oui, monsieur. — Dis-moi pourquoi. — Parcequ'ils ne payaient pas leur loyer, monsieur.

CALENDRIERS.—Dans un bal, un jeune homme invitait une dame pour la prochaine danse. — J'en ai déjà dansé dix-neuf lui dit elle. — Hélas ! reprit-il, j'espérais en vingt "en vain." (La Guêpe.)

Un juge dit à deux membres du barreau qui s'écartaient de leur sujet : — Messieurs, on vous appelle avocats, parce que vous devez penser "à vos cas." (La Guêpe.)

EST-CE VRAIMENT AINSI ? — L'on dit qu'un grand libertin fut un excellent mari d'après le principe, nous supposons, qu'un grand ivrogne fait le meilleur prédicateur de la Tempérance. (La Guêpe.)

DEUX CHOSES INCOMPATIBLES.—Cultiver une moustache et manger de la soupe au vermicelli. (La Guêpe.)

NOUVELLES D'EUROPE.



Le départ du "Great Eastern" est différé indéfiniment. Il n'aura probablement pas lieu cette année.

L'Espagne est mécontente des conditions offertes par le Maroc, et l'on croit la guerre imminente entre ces deux pouvoirs.

Le gouvernement de la Sardaigne a publié un décret pour un emprunt de 100 millions de francs.

Voici les principaux points du traité de paix signé entre les plénipotentiaires, mais non encore ratifié par les deux gouvernements. Ces renseignements sont fournis par une dépêche télégraphique transmise de Zurich c. date du 18 octobre :

"L'Autriche abandonne la Lombardie à l'exception de Mantoue et de Peschiera,

à la France qui la transporte au Piémont. Le Piémont paiera à l'Autriche 40 millions de florins et sera responsable des trois-cinquièmes de la dette du royaume Lombard Vénitien, faisant en tout 250 millions de francs à la charge de la Sardaigne. Les deux puissances contractantes uniront leurs efforts, afin d'obtenir du Pape une réforme dans l'administration de son gouvernement.

"La question des droits des ducs de Toscane, Modène et Parme est réservée aux deux empereurs, qui aideront de tout leur pouvoir à la formation d'une confédération de tous les Etats d'Italie. La Vénétie formera partie de la confédération, sous la domination de l'Autriche. Les ratifications seront échangées à Zurich sous quinze jours.

Le Times et le Herald s'opposent tous deux à ce que l'Angleterre fasse partie d'aucun Congrès Européen relatif aux affaires d'Italie.

Le "Post" dans un autre article, regarde les complications italiennes comme très-sérieuses, et selon lui la position de Napoléon est extrêmement embarrassante. Celui-ci a entrepris de protéger le gouvernement du Pape, et de plus la liberté italienne, pendant que le pouvoir du Pape et la liberté italienne sont en guerre ouverte. Il est presque certain que les troupes du Pape vont attaquer la Romagne. Il est de même certain qu'à la première menace d'une intervention armée dans les duchés, les troupes de Garibaldi détruiront sur leur passage tous les vestiges du gouvernement du Pape. Sous ces circonstances, on peut prédire l'intervention de l'Autriche. Quel rôle jouera alors la France, et que deviendra la question romaine ?

CONSEIL DE VILLE.

28 octobre 1859.

Résolu, —1o "Que les deux tiers du revenu soient mis à part et forment un fonds spécial sous le nom de fonds des intérêts tel qu'existant en ce moment, et que ce fonds serve au paiement des intérêts et du fonds d'amortissement.

2o "Qu'aussitôt que possible après le mois de janvier prochain, et avant le premier mars aussi prochain le comité des Finances offre en vente par encan public, les lots de terre appartenant à la Corporation et dont elle n'a pas besoin ; et ce à telles conditions que le Conseil pourra ordonner avant la dite époque, sur la suggestion du comité des finances ; le produit de la vente devant former partie du fonds d'amortissement de la dette et être employé le plus tôt possible au rachat d'un égal montant de cette dette."

Résolu, — "Que le comité de l'Aqueduc soit autorisé à élever le prix de l'eau, des bains publics, au taux qu'il jugera équi-

table et de faire payer ce taux par tels baigns qu'il croira à propos."

Résolu,—"Que des tuyaux de distribution de l'Aqueduc soient posés entre la rue et toutes les maisons payant un bon intérêt sur les dépenses; pourvu que chaque propriétaire recevant l'eau avance le montant de cette dépense, qui sera remboursée à même la taxe de l'eau; et que cette dépense soit portée au compte du fonds de l'Aqueduc."

Résolu,—"Qu'un plancher en madriers appuyé sur des piliers soit posé en face de la halle Champlain, pourvu que cette dépense n'exécède pas deux mille piastres; et que l'argent soit pris sur le fonds général."

Résolu,—"Que des dalles et des grilles soient posées à la halle du marché Jacques Cartier, si la dépense n'exécède pas quatre cents piastres, et si un an de délai est accordé pour la payer; et que le montant de cette dépense soit pris sur le fonds général."

Résolu,—"Que Son Honneur le Maire soit autorisé à vendre à monsieur Wm. Baker, un emplacement situé dans l'angle nord-ouest des rues Saint-Eustache et Nouvelle, moyennant la somme de cent louis payable comme suit: cinquante louis comptant et la balance en deux ans, c'est-à-dire, vingt-cinq louis par année avec intérêt; et que cette somme soit versée dans le fonds d'amortissement."



Ce que fait souvent au nez de ses amis monsieur HENRI LENRUMÉ, du département du secrétaire provincial.

NOS GRANDS HOMMES.

PREMIER TABLEAU.



Portrait véridique de sa majesté le p'tit Antoine Ningo-Jean récitateur des lectures de monsieur Etienne Parent, et l'ami de Bussière (Achille) et compagnie.

SECOND TABLEAU.



La tête du dit Bussière.

ANNONCES.

PERDUE.

MARDI MATIN, depuis la rue du Vieux Pont, jusqu'au Marché de la Basse Ville. Un PORTEFEUILLE en maroquin rouge, contenant la somme de £11 17 6. Celui qui le rapportera au bureau du "Canadien", sera généreusement récompensé. Québec, 10 novembre 1859.

ADRESSE D'AFFAIRES.

L. M. DARVEAU, notaire, tient son bureau d'affaires, dans le faubourg Saint-Jean, rue Aiguillon, numéro 26.

TROUVÉ.

Un document intitulé "Bill of Parcels." Le propriétaire pourra le ravoier en s'adressant à monsieur F. X. Déry, ferblantier, rue Saint-George, faubourg Saint-Jean, ou à ce bureau, et en payant les frais de notice.

Québec 4 octobre 1859.

AVIS.

Deux ou trois messieurs seront reçus, comme pensionnaires; et, au besoin, deux chambres, pourront être louées pour messieurs et dames.

S'adresser au soussigné rue Saint-Nicolas No. 12, près de la porte du Palais. GODFROY SAINT-PIERRE Québec 13 juillet 1859.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'OBSERVATEUR

PARAIT

UNE FOIS PAR SEMAINE.

On s'abonne chez L. M. DARVEAU, No. 26, rue Aiguillon, faubourg Saint-Jean, Québec.

L'abonnement est de cinqchelins par année, payable INVARIABLEMENT d'avance.

Nous prevenons nos abonnés et le public, que monsieur JOSEPH LAROCHE est autorisé à recevoir les sommes dues à l'établissement et d'en donner quittance.

TARIF DES ANNONCES:—Six lignes et au dessous, 2s. pour la première insertion, 1 Gd. pour chaque insertion subséquente. Dix lignes et au-dessus de six lignes, 3 Gd. pour la première insertion, et 6d. pour chaque insertion suivante. Au-dessus de dix lignes, 2d. par ligne pour la première insertion, et 1d. par ligne pour chaque insertion subséquente.

L. M. DARVEAU, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR